



*Caplain Saint André*  
DEPUIS 1823 • PARIS

COLLECTION  
SEPTEMBRE 2017



  
*Caplain Saint André*  
DEPUIS 1823 . PARIS

# Informations

- Tous nos produits sont en or 750 millièmes.
- Tous nos produits sont soumis à un contrôle de titre, et ceux supérieurs à 3 grammes sont marqués du poinçon légal "La Tête d'Aigle".
- Les références soulignées représentent des nouveautés.
- Tous nos bijoux sont photographiés à taille réelle, à l'exception de certains ; dans ce cas, les pourcentages de grossissement sont indiqués. • Les poids sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les fabrications.
- Les grands diamètres intérieurs des bracelets rigides sont approximatifs, ils peuvent varier selon les fabrications (tolérance + ou - 1 mm). Ils sont donnés à titre indicatif.
- Les bijoux « Sur Commande Spéciale » demandent un délai de livraison d'environ 5 semaines.
- Les photographies représentent les couleurs d'alliages disponibles dans la gamme Caplain Saint-André.
- Tous les alliages utilisés pour la réalisation de nos bijoux sont en conformité avec la réglementation européenne en vigueur REACH (Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals ou Enregistrement, Evaluation, Autorisation et restriction des produits Chimiques).
- Les photographies présentées sont non contractuelles.
- Les tarifs indiqués sont non contractuels ; ils sont donnés à titre de référence.
- \* Remplace le tour de doigt pour les bagues. A préciser lors de la commande.
- Cookson-CLAL se réserve le droit de ne pas prendre la commande des produits accompagnés de la mention « Nous consulter », pour des raisons de force majeure.
- Nous pouvons vendre tous nos articles soit en compte poids, soit en toute fourniture (métal + façon).

## VENTE SUR COMPTE POIDS :

Vous pouvez créditer votre compte poids par :

- Remise de vieil or
- Virement d'or
- Achat bourse chez COOKSON-CLAL
- Les Conditions Générales de Vente se trouvent en dernière page de ce catalogue.

N'hésitez pas à solliciter votre représentant attitré ou notre service commercial pour tout renseignement ou conseil, pour toute demande particulière (longueurs ou diamètres spéciaux, commandes spécifiques, confis, etc) et pour tout service après-vente.

**UNE EQUIPE PROFESSIONNELLE RESTE CONSTAMMENT À**

**VOTRE ENTIERE DISPOSITION.**

- All our jewels are in 18 carat-gold.
- All our products pass through an assay control, and all products superior to 3 grams are hallmarked with the French stamp "The Eagle Head".
- References which are underlined are new jewels.
- All our jewels are photographed in their true size, except for some of them; in that case, magnifications are indicated.
- The weights are indicatory and may vary depending on the product lines. • The large inside diameter measurements, for the bangles, are approximate, they are given as a guide and can vary according to production. They are indicatory.
- Jewels "On Special Order" have about a 5 weeks delivery time.
- The photos represent the colors of gold available in the Caplain Saint-André collection.
- All alloys used for the realization of our jewels are in accordance with the European REACH regulation (Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals).
- Photos are non contractual. Products may differ slightly from the photos.
- Non-contractual values given indicatory.
- \* According to finger size. As you place an order, please remind to precise.
- Cookson CLAL reserves the right not to confirm the order for products with mention «Nous consulter» (Consult us), for reasons of force majeure.
- Our items can be purchased either with metal account or all included (metal and labour).

## METAL ACCOUNT:

If you choose to work with a metal account, it can be credited by:

- Metal scraps
- Transfer metal
- Purchase metal on the London Stock Exchange
- You can find also the Conditions of Sale of goods and for the provision of services in the last page of the catalogue.

Do not hesitate to ask your official representative or our sales service for any information, advice or any special requests (special lengths or diameters, specific order, consignments, etc.) and for our range after sales-services.

A PROFESSIONAL TEAM STAYS AT YOUR ENTIRE  
DISPOSAL CONTINUOUSLY.

LISTE DES ABREVIATIONS ET TERMES LIST OF ABBREVIATIONS AND SPECIFICATIONS		
SYMBOLES	FRANÇAIS	ENGLISH
A.R.	Anneau Ressort	<i>Spring ring clasp</i>
CLQ.	Cliquet	<i>Open box clasp</i>
F.I.	Fermoir Invisible	<i>Invisible clasp</i>
F.P.	Fermoir Pompe	<i>Pump clasp</i>
F.Tube	Fermoir Tube	<i>Tube clasp</i>
MSQ.	Mousqueton	<i>Lobster claw clasp</i>
Ø	Grand diamètre intérieur	<i>Large interior diameter</i>
Chute	Chute	<i>Graduation</i>
H.	Hauteur	<i>Height</i>
■	Produit réversible	<i>Reversible item</i>

  

EQUIVALENCES CENTIMÈTRES / INCHES CM TO INCHES LENGTH EQUIVALENTS		
	1 CM ≈ 0,394 INCH	
	Exemples :	
	18 CM = 7 INCHES	
	20 CM = 7,9 INCHES	
	40 CM = 15,7 INCHES	
	45 CM = 17,7 INCHES	

**MM** Les chiffres donnés en millimètres indiquent la largeur des produits ou la largeur de la chute des produits.

*The widths of items or necklaces graduations are stated in millimetres.*

**CM** Les chiffres donnés en centimètres indiquent la longueur des produits.

*The lengths of items are stated in centimetres.*

**G** Les chiffres donnés en grammes indiquent le poids des produits.

*The weights of items are stated in grams.*

**CT** Les chiffres donnés en carat(s) indiquent le poids total diamants.

*The total net weight of diamonds are stated in carat(s).*



Bijoux en page ci-contre :

Collier [VLFR8273](#) agrandi à 215%

et Bracelet [VLFR7967](#) agrandi à 147%

Détail des bijoux en page 9 et 11

VLFR8017 - 19 CM - 5 MM - 8,70 G - MSQ - 11G50 - 339P48  
 Référence Produit      Longueur      Largeur      Poids      Fermoir      Prix de Façon      Prix Métal et Façon



COLLECTION 2017



VLFR7982 - 42 CM - 1,95 G - AR  
9G90 - 72P97



VOFR7982 - 42 CM - 1,95 G - AR  
9G90 - 72P97



VNFR7895 - 44 CM - 3,40 G - AR  
45P00 - 138P57



VLFR8425 - 45 CM - 3,10 G - MSQ  
52P00 - 137P32



VLFR8431 - 42 CM - 2,00 G - AR  
12G50 - 80P04



VLFR8428 - 17,5/19 CM - 3,40 G  
MSQ - 59P00 - 152P57



VLFR8426 - 17,5/19 CM - 2,30 G - MSQ  
39P00 - 102P30



VLFR8427 - 17,5/19 CM - 2,50 G - MSQ  
42P00 - 110P80



VLFR7981 - 42 CM - 1,95 G - AR  
9G90 - 72P97



VMFR7981 - 42 CM - 1,95 G - AR  
9G90 - 72P97



VNFR8016 - 45 CM - 4,10 G - MSQ  
75P00 - 187P84



VLFR8433 - 42 CM - 2,10 G - AR  
12G50 - 84P04



VNFR8433 - 42 CM - 2,20 G - AR  
13G00 - 89P15



VLFR8432 - 42 CM - 2,08 G - AR  
12G50 - 83P24



VLFR8434 - 16/18 CM - 1,50 G - AR  
12G50 - 60P03



VNFR8434 - 16/18 CM - 1,50 G - AR  
13G00 - 60P78



VLFR8438 - 16/18 CM - 1,45 G - AR  
12G50 - 58P03

# COLLECTION 2017



XLFR3591 - 0,30 G  
8P90 - 17P16



XLFR3600 - 0,30 G  
8P90 - 17P16



XLFR3590 - 0,35 G  
8P90 - 18P53



XLFR3595 - 0,30 G  
8P90 - 17P16



XLFR3598 - Ø 20 MM - 1,00 G  
11P50 - 39P02



XLFR3589 - Ø 20 MM - 0,65 G  
11P50 - 29P39



XLFR3599 - Ø 20 MM - 0,80 G  
11P50 - 33P52



VLFR7965 - 17/19 CM - 0,95 G - AR  
11P50 - 37P65



VLFR7966 - 17/19 CM - 1,00 G - AR  
11P50 - 39P02



VLFR7964 - 17/19 CM - 1,00 G - AR  
11P50 - 39P02



VLFR7963 - 17/19 CM - 0,95 G - AR  
11P50 - 37P65

A porter en collier  
ou en sautoir  
(Bijou présenté en réduction à 50%)

VLFR8423 - 46/94 CM - 15,00 G - MSQ  
190P00 - 602P82

VLFR8441 - 42 CM - 3,40 G - AR  
9G90 - 127P23

VMFR8441 - 42 CM - 3,40 G - AR  
10G90 - 130P63

VOFR8441 - 42 CM - 3,40 G - AR  
9G90 - 127P23

Réglable

VLFR8422 - 17,5/19 CM - 3,00 G - MSQ  
49P00 - 131P56

VMFR8422 - 17,5/19 CM - 3,50 G - MSQ  
49P00 - 145P32

VOFR8422 - 17,5/19 CM - 3,50 G - MSQ  
49P00 - 145P32

VLFR8440 - 18/23 CM - 2,00 G - AR - Réglable  
9G90 - 74P84

VMFR8440 - 18/23 CM - 2,00 G - AR - Réglable  
10G90 - 76P84

VOFR8440 - 18/23 CM - 2,00 G - AR - Réglable  
9G90 - 74P84

COLLECTION 2017



VLFR8358 - 45 CM - 3,20 G - MSQ  
51P00 - 139P07



VLFR8424 - 43 CM - 2,80 G - MSQ  
45P00 - 122P06



XLFR3597 - H. 35 MM - 2,30 G  
36Pr50 - 99Pr80



XLFR3596 - H. 35 MM - 1,60 G  
26Pr00 - 70Pr03



XLFR8435 - H. 50 MM - 2,40 G  
37Pr00 - 103Pr05



VLFR8359 - 16/18 CM - 1,90 G - MSQ  
30P00 - 82P29



VLFR8275 - 45 CM - 5,80 G - MSQ  
10G10 - 218P20

VLFR8273 - 45 CM - 5,30 G - MSQ  
10G10 - 199P39



XLFR3594 - 4,40 G  
10G10 - 165Pr53



XLFR3593 - 3,30 G  
10G10 - 124Pr15



VLFR8278 - 17/19 CM - 3,20 G - MSQ  
10G10 - 120P39



VLFR8276 - 17/19 CM - 4,90 G - MSQ  
10G10 - 184P34



VLFR8274 - 17/19 CM - 5,60 G - MSQ  
10G10 - 210P68

COLLECTION 2017



VLFR8435  
80 CM - 4,20 G - AR  
13G00 - 170P19

VLFR8277 - 72 CM - 11,20 G - MSQ  
10G10 - 421P36



VLFR7961 - 11,00 G - MSQ  
84P00 - 386P73



VLFR7967 - 10,50 G - MSQ  
77P00 - 365P97



VLFR7962 - 6,45 G - MSQ  
56P00 - 233P51



VLFR8442 - 2,5 MM - 1,45 G - Réglable  
11G90 - 57P16



VLFR8443 - 3 MM - 2,00 G - Réglable  
11G90 - 78P84

COLLECTION 2017



VLFR8437 - 55 CM - 36,70 G - MSQ - 7G50 - 1285P28



VLFR8430 - 18 CM - 5,50 G - MSQ - 8G90 - 200P32



VMFR8430 - 18 CM - 5,50 G - MSQ - 9G90 - 205P82



VLFR8436 - 21 CM - 14,00 G - MSQ - 7G50 - 490P30



VNFR8436 - 21 CM - 14,00 G - MSQ - 8G00 - 497P30



VLFR8429 - 19,5 CM - 12,60 G - MSQ - 12G50 - 504P27



VLFR8279 - 20 CM - 19,80 G - MSQ - 9G03 - 723P71



VLFR8269 - 45 CM - Chute 8 MM - 20,00 G - MSQ - 9G03 - 731P02



VNFR8018 - 45 CM - 19,50 G - MSQ - 11G50 - 760P91



VLFR8271 - 45 CM - 24,00 G - MSQ - 9G03 - 877P23



VNFR8017 - 19 CM - 8,70 G - MSQ - 11G50 - 339P48



VLFR8272 - 19 CM - 11,00 G - MSQ - 9G03 - 402P06



VLFR8270 - 19 CM - 8 MM - 12,00 G - MSQ - 9G03 - 438P61

# COLLECTION 2017



XLFR3587 - H. 18 MM - 3,20 G  
100Pr98 - 189Pr05



XMFR3584 - H. 18 MM - 3,20 G  
111Pr18 - 199Pr25



XLFR8436 - H. 30 MM - 4,35 G  
146Pr00 - 265Pr72



XOFR4061 - H. 37 MM - 6,10 G  
179Pr00 - 346Pr88



XNFR0590 - Ø 9 MM - 3,70 G  
70Pr38 - 172Pr21



XLFR3586 - Ø 28 MM - 5,75 G  
162Pr18 - 320Pr43



XNFR8438 - H. 12 MM - 4,60 G  
159Pr00 - 285Pr60



XNFR8439 - H. 14 MM - 3,90 G  
159Pr00 - 266Pr33



XNFR8437 - Ø 6/8 MM - 2,50 G  
119P00 - 187Pr80



XLFR8447 - Ø 6/10 MM - 3,50 G  
145P00 - 241Pr32



XLFR8448 - Ø 7/12 MM - 4,50 G  
160P00 - 283Pr85



XLFR8450 - Ø 12 MM - 3,20 G  
120P00 - 208Pr07



XLFR8449 - Ø 15 MM - 4,50 G  
139P00 - 262Pr85



XLFR8842 - H. 20 MM - 8,80 G  
159P00 - 432Pr19



XLFR4060 - H. 18 MM - 5,70 G  
13G16 - 231Pr88



XOFR4060 - H. 18 MM - 5,60 G  
13G16 - 227Pr81



XMFR4060 - H. 18 MM - 5,70 G  
13G16 - 231Pr88

# COLLECTION 2017



XOFR319\* - 15 MM - 4,10 G  
13G16 - 166P79



XLFR319\* - 15 MM - 4,10 G  
13G16 - 166P79



XLFR318\* - 15 MM - 5,80 G  
13G16 - 235P95



XNFR019\* - 6,00 G  
190P00 - 355P13



XNFR018\* - 4,30 G  
160P00 - 278P34



XNFR015\* - 6,20 G  
115P00 - 285P63



XNFR017\* - 4,50 G  
65P00 - 188P85



XNFR016\* - 6,30 G  
99P00 - 269P63

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COOKSON MÉTAUX PRÉCIEUX

## Article premier - Application des Conditions Générales de Vente - Opposabilité

Sauf dérogation expresse et écrite, toute commande de produit, acceptée par Cookson Métaux Précieux, entraîne adhésion sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente, et renonciation de sa part à se prévaloir de toute clause contraire à celles-ci, mentionnées dans les conditions générales d'achat, ou dans tout autre document échangé avec Cookson Métaux Précieux préalablement à la commande. Les conditions, prix ou autres spécifications figurant sur les catalogues ou autres documents de Cookson Métaux Précieux ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent pas Cookson Métaux Précieux. Cookson Métaux Précieux se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Le fait que Cookson Métaux Précieux ne se prévalle pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne vaut pas renonciation à celles-ci.

## Article 2 - Ouverture de comptes

La première commande est payable comptant et donne lieu à l'ouverture d'un compte euros et d'un compte poids. L'ouverture d'un compte ne pourra être effectuée par Cookson Métaux Précieux qu'après étude d'un dossier comprenant les éléments suivants :  
- relevé d'identité bancaire ;  
- adresse de livraison et de facturation ;  
- extrait K-bis ;  
- numéro de TVA intracommunautaire ;  
- les présentes conditions générales de vente dûment remplies et acceptées.

## Article 3 - Commandes -Annulation de commandes

Toute commande doit être passée par écrit et ne devient définitive qu'après acceptation écrite par Cookson Métaux Précieux. Le début de transformation ou l'expédition des produits vaut acceptation. Le client devra mentionner sur sa commande : les produits ou les quantités désirées, le prix, les délais de livraison souhaités, le lieu de livraison, l'adresse de facturation. Pour toute commande spécifique, le client s'engage à fournir à Cookson Métaux Précieux toutes les informations nécessaires à la réalisation du travail dans les délais exigés. Toute modification ou annulation de commande devra être acceptée par écrit par Cookson Métaux Précieux. Dans le cas où Cookson Métaux Précieux accepterait des modifications de commandes ayant reçu un commencement d'exécution, le client sera tenu de payer les prestations et/ou les matériaux commandés ou utilisés en vue desdites ventes. Dans le cas où Cookson Métaux Précieux accepterait une annulation de commande, la totalité des travaux exécutés jusqu'à la date de l'annulation, ainsi que les matériaux spécialement commandés ou utilisés pour l'exécution de la commande seront facturés au client et tenus à sa disposition à ses frais.

## Article 4 - Livraison - Délais de livraison

Sauf convention contraire, la livraison est effectuée « départ usine », le client supportant l'ensemble des charges et coûts, assurance comprise, lié au transport. Elle s'effectue soit par simple avis de mise à disposition dans les locaux de Cookson Métaux Précieux, soit par délivrance à un transporteur dans ses locaux. En cas de non retrait des produits mis à disposition, Cookson Métaux Précieux se réserve le droit de résilier la vente et de revendre les produits dans un délai d'un mois suivant la date convenue d'enlèvement, ou de contraindre le client à prendre livraison par tout moyen de droit. Le transfert de risques s'opère lors de la remise des produits au client ou au transporteur dans les locaux de Cookson Métaux Précieux, y compris lorsque la vente est effectuée en franchise de port. En cas d'avarie ou de manquants, le client devra faire toutes constatations et confirmer les réserves par télexcopie et lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les cinq jours ouvrables suivant la réception des produits. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sont pas de rigueur. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si 30 jours après une mise en demeure restée infructueuse le produit n'a pas été livré, la vente pourra alors être résolue par le client, qui pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. L'application de la présente clause est exclue en cas de survenance d'un cas de force majeure ou d'un événement rendant difficile l'exécution de la commande, tel notamment que les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, le départ ou l'arrêt du travail du professionnel chargé d'exécuter la commande, ainsi qu'une augmentation brutale du cours des matières premières utilisées. La survenance d'un tel événement ou cas de force majeure entraînera, suivant la nature et les dimensions d'un tel événement, soit un allongement des délais de livraison, soit une exonération totale de Cookson Métaux Précieux quant à son obligation de livrer.

## Article 5 - Quantités livrées

Les quantités facturées sont celles qui ont été réellement livrées. Elles peuvent différer des quantités commandées dans une limite située, sauf convention contraire, entre + et - 5 %, sauf toutefois en ce qui concerne les quantités de faible importance.

## Article 6 - Réception - Contrôle - Vice apparent et défaut de conformité

Il appartient au client de se livrer à un contrôle attentif de la marchandise dès livraison en ses locaux ou, le cas échéant, dans les locaux du tiers désigné par le client. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq jours ouvrables à compter de la réception par le client ou le tiers. Toute réclamation postérieure à ce délai pourra être rejetée par Cookson Métaux Précieux. La responsabilité de Cookson Métaux Précieux en cas de vice apparent ou de défaut de conformité se limite au remboursement, à la réparation, ou au remplacement des produits par Cookson Métaux Précieux, à l'exclusion de toute autre indemnité ou de tous autres dommages et intérêts, tant vis-à-vis du client que des tiers.

## Article 7 - Prix

Les prix s'entendent hors taxes, hors droits de douanes et d'assurance, hors frais de port et d'emballage et ne comprennent pas l'ensemble des frais liés à d'éventuelles formalités ou décisions administratives. Les conditions de détermination du prix de vente des produits sont définies par Cookson Métaux Précieux lors de l'acceptation de la commande. A défaut d'accord contraire ou complémentaire, le prix de vente est fixé par Cookson Métaux Précieux au jour de la livraison, en tenant notamment compte du cours de référence des matériaux composant le produit.

## Article 8 - Paiement - Retard de paiement

Les conditions de paiement des factures sont normalement déterminées par Cookson Métaux Précieux lors de l'acceptation des commandes. Toutefois, à défaut d'accord contraire ou complémentaire, les factures sont payables comptant. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accepté. En cas de retard de paiement, Cookson Métaux Précieux pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de plein droit d'un intérêt de retard égal à deux fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de 2%.

## Article 9 - Résiliation - Déchéance du terme

En cas de défaut de paiement, huit jours ouvrables après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semblé à Cookson Métaux Précieux, qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résiliation frapperà non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Dans tous les cas qui précédent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si Cookson Métaux Précieux n'opte pas pour la résiliation des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

## Article 10 - Garantie - Responsabilité

Les produits sont garantis contre tout vice caché résultant d'un défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 1 an à compter de la date de livraison. Les interventions au titre de la présente garantie ne sauraient avoir pour effet de la prolonger. Le client ne pourra bénéficier de la garantie que s'il avise Cookson Métaux Précieux du vice affectant les produits par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 1 an fixé ci-dessus. La garantie et la responsabilité de Cookson Métaux Précieux en cas de vice apparent ou caché, ou en cas de non-conformité, se limitent expressément et exclusivement au remplacement gratuit, ou au remboursement, ou à la réparation du produit, au choix de Cookson Métaux Précieux, à l'exclusion tant vis-à-vis du client que vis-à-vis des tiers de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. La présente garantie est la seule accordée par Cookson Métaux Précieux au client, et aucune autre garantie expresse ou tacite ne saurait être mise à sa charge.

## Article 11 - Retours des produits

Tout retour de produit doit être accepté au préalable par écrit par Cookson Métaux Précieux. À défaut, le produit retourné sera tenu à la disposition du client, qui supportera les frais de transport, de stockage et le cas échéant d'assurance. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du client. Toute reprise acceptée par Cookson Métaux Précieux entraînera la constitution d'un avou au profit du client.

## Article 12 - Clause de réserve de propriété

Cookson Métaux Précieux restera propriétaire des produits et matériaux vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, de l'ensemble des commandes passées par le client. Celui-ci est cependant autorisé à revendre, transformer ou utiliser les produits et matériaux dans le cadre de son activité normale. Cookson Métaux Précieux pourra lui retirer cette autorisation, avec effet immédiat, par tout écrit à sa convenance. Le client devra garder les produits et matériaux individualisés tant qu'il seront soumis à la présente clause de réserve de propriété. En cas de non paiement total ou partiel du prix à l'échéance, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, Cookson Métaux Précieux pourra exiger, de plein droit et sans formalités, la restitution immédiate des produits aux frais du client. Les produits et matériaux en stock chez le client ou chez un tiers auquel le client les a confiés seront réputés afférents aux factures impayées. Si les produits ou matériaux font l'objet d'une saisie opérée par des tiers, le client s'engage à informer l'huissier instrumental de la réserve de propriété et à prévenir Cookson Métaux Précieux dans les 24 heures suivant cette saisie. Le client supportera les frais afférents aux mesures prises par Cookson Métaux Précieux en vue de récupérer ses produits et matériaux, notamment les frais liés à la mainlevée de la saisie ou à une tierce opposition. En cas de cessation de paiement, redressement ou liquidation judiciaire, le client s'engage à en informer Cookson Métaux Précieux dans les 24 heures. Le client s'interdit, en outre, de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises. En cas de façonnage de marchandise sans apport de matière, les modifications seront réputées faites pour le compte de Cookson Métaux Précieux. En cas d'incorporation de matière nouvelle au produit livré, Cookson Métaux Précieux sera copropriétaire du produit pour sa valeur initiale. La présente clause ne fait pas obstacle dès la livraison des produits au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

## Article 13 - Comptes Euros - Comptes poids

Les différents comptes (euros et poids) ouverts au nom du client dans les livres de Cookson Métaux Précieux ne sont séparés que pour des considérations d'ordre comptable. Il形成 en fait et en droit un compte unique et indivisible. En conséquence, les parties conviennent que les débits et les crédits de tout compte poids et euros se compenseront à tout moment de plein droit et sans formalité. Si le client est également fournisseur, il y aura également compensation entre ces deux comptes.

## Article 14 - Matières et produits remis à Cookson Métaux Précieux

Les matières ou produits remis par le client à Cookson Métaux Précieux, pour quelque cause que ce soit, constituent de convention expresse le gage de Cookson Métaux Précieux pour le paiement de toutes factures même afférentes à des produits déjà livrés. Cookson Métaux Précieux pourra retenir ledits produits et matières jusqu'au parfait paiement de l'intégralité des sommes qui lui sont dues, à quelque titre que ce soit, par le client.

## Article 15 - Dépôts et confisés

Les produits et matières remis en dépôt par Cookson Métaux Précieux à un client restent sa propriété jusqu'à leur paiement intégral. Ils seront remis en dépôt dans le magasin du client de telle sorte qu'ils resteront en permanence individualisés et identifiables comme appartenant à Cookson Métaux Précieux, qui pourra à tout moment et sur simple demande contrôler la bonne exécution de cette condition. Le client ne pourra se dessaisir ou revendre ces produits ou matières avant d'en avoir demandé la facturation immédiate à Cookson Métaux Précieux.

## Article 16 - Documents techniques

Les plans, dessins, schémas, et plus généralement tous documents techniques communiqués par le client à Cookson Métaux Précieux dans le cadre des commandes restent la propriété du client et lui seront restitués sur première demande de sa part. Le client s'engage toutefois à fournir à Cookson Métaux Précieux l'ensemble des informations lui permettant d'exécuter la commande correctement et à moindre coût. Cookson Métaux Précieux ne pourra utiliser directement ou indirectement les informations techniques non publiques communiquées par le client, à une fin autre que l'exécution de la commande, ni divulguer ces informations à un tiers.

## Article 17 - Titres et Indépendance des clauses

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle, elle sera réputée non écrite et n'entrainera pas la nullité des autres dispositions.

## Article 18 - Droit applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. Tout litige survenant à l'occasion des présentes Conditions Générales de Vente est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.



## *Caplain Saint André*

DEPUIS 1823 • PARIS

### PARIS / AFINOR

83 rue du Temple  
75003 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 61 36 73/74  
Fax : 33 (0)1 44 61 36 58  
[parisafinor@cookson-clal.com](mailto:parisafinor@cookson-clal.com)

### LYON

32 rue Thomassin  
69002 LYON

Tél. : 33 (0)4 72 56 42 72  
Fax : 33 (0)4 78 92 90 57  
[lyon@cookson-clal.com](mailto:lyon@cookson-clal.com)

### MARSEILLE

55 rue Paradis  
13006 MARSEILLE  
Tél. : 33 (0)4 91 00 33 30/31  
Fax : 33 (0)4 91 00 33 47  
[marseille@cookson-clal.com](mailto:marseille@cookson-clal.com)

### EXPORT

83 rue du Temple  
75003 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 44 61 32 80  
Fax : 33 (0)1 44 61 32 84  
[exportcontact@cookson-clal.com](mailto:exportcontact@cookson-clal.com)

[www.caplain-saint-andre.com](http://www.caplain-saint-andre.com)

SIEGE SOCIAL : 58 rue Beaubourg - 75003 PARIS - Tél. : 33 (0)1 48 24 76 80 - Fax : 33 (0)1 48 24 75 75

RCS PARIS B412 399 792



Système de  
Management  
ISO 9001:2008  
ISO 14001:2004  
OHSAS 18001:2007  
[www.tuv.com](http://www.tuv.com)  
ID: 0168071198

